

DÉLIBÉRATION N°DL20230044 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 27 MARS 2023

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 17/03/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Gilles GRECO ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Abba CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT (à partir de 20h26) , M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Aline MOUSEGHIAN a donné procuration à M. Francis NGOH NGANDO

Mme Catherine CHAPARD a donné procuration à M. Régis CADEGROS

M. Yves ALAMERCERY a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à Mme Geneviève MASSACRIER

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 20h26)

M Pierre-Mary DESHAYES a donné procuration à M. Gilles GRECO

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Geneviève MASSACRIER.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SAINT-CHAMOND HANDBALL PAYS DU GIER (SCHPG)

M. Axel DUGUA expose ce qui suit :

L'association Saint-Chamond Handball Pays du Gier (SCHPG) organise le challenge Handi'Amo Tour de hand-fauteuil.

Tout au long de l'année, les équipes de la France entière s'affrontent lors de plateaux organisés sur un jour et demi. Les résultats obtenus permettent d'établir un classement national et d'organiser la finale du challenge. L'équipe du SCHPG avait terminé 4ème lors de la dernière édition.

Cet événement, organisé du 14 au 16 avril 2023, sur le gymnase E. Soulier à La Grand-Croix accueillera 16 équipes. Ce challenge compte rassembler près de 60 personnes en situation de handicap physique et près de 50 sportifs valides ou porteurs de défaillances physiques. Le club espère accueillir 350 spectateurs sur l'ensemble du week-end.

L'objectif de cette manifestation est de promouvoir et dynamiser le hand fauteuil sur le territoire, mais également de changer le regard sur le handicap.

Compte-tenu de la dimension sociale et sportive de ce projet, la commune souhaite apporter son soutien par l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 €, au profit de l'association Saint-Chamond Handball Pays du Gier,
- **d'autoriser** le versement de cette somme à l'attributaire,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget général de la ville chapitre 67, article 6745.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 28/03/2023



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

Geneviève MASSACRIER

Date de mise en ligne 6 avril 2023